

De : Direction générale des impôts <[jettiemarierh0207@hotmail.com](mailto:jettiemarierh0207@hotmail.com)>

Objet :

Notifcation

Date :

26 novembre 2012 08:01:40 HNEC

À :

[Redacted]

Bonjour Corinne Stampfli-Van Beek,

Lors de nos vérifications annuels des déclarations de revenus des contribuables, le 27 octobre 2012 nous avons remarqué une erreur dans l'évaluation de vos impôts, de ce fait vous avez droit à un remboursement d'une valeur exacte de 262,26 Euro.

Afin de faciliter la procédure de remboursement, nous avons mis en place un site en ligne spécialement dédié à cet effet. Nous vous prions de bien vouloir vous connecter sur le lien qui apparaît en dessous de ce message et de nous fournir les renseignements nécessaires à l'établissement de votre fiche.

**Cliquez [ici](#) pour commencer la procédure.**

Veillez noter qu'une demande incomplète ou incorrecte pourrait vous empêcher de recevoir votre remboursement.

Inspecteur du trésor public,

*Ce message est strictement confidentiel. Son intégrité n'est pas assurée sur Internet. Si vous êtes pas destinataire du message, merci de le détruire. Ce message vous a été envoyé par un automate. Pour toute correspondance veuillez contacter votre comptable public local.*

© Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.